

## Séance du 21 mai 2012

Membres en exercice : ..... 11  
Membres présents : ..... 9  
Absents excusés : ..... 2

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2012 a été transmis aux conseillers municipaux le 10 mai 2012, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux :

M.HELFTER Jacques M. CHRIST Jean Georges M. KRETZ Claude M. KRETZ Patrick M. HAUG Jean-Jacques	M. ADAM Denis M. HERMANN Gilles Mme FRANTZ Yvette Mme SPITZ Christiane
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Excepté absents et excusés : M. GRAYER Christian et Mme GAUTSCH Bénédicte

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès verbal du 26 mars 2012.**

Est désigné secrétaire de séance Monsieur Jean Jacques HAUG. Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 mars 2012.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES  
MEMBRES PRESENTS.**

### **2. Proposition d'arpentage rue des Champs (cession de parcelles WEBER et GAUTSCH pour intégration dans le domaine public)**

Suite aux travaux de voirie dans la rue des champs, la commune souhaite acquérir 2 petites parcelles pour les incorporer dans le domaine public. Le devis de cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler pour l'arpentage des 2 parcelles se monte à 720 euros HT.

Le Conseil autorise le maire à passer commande de cette prestation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES  
MEMBRES PRESENTS.**

### **3. Acquisition des parcelles (GAUTSCH et WEBER)**

Faisant suite aux courriers adressés aux deux propriétaires à savoir M. et Mme Weber Alain ainsi que M. et Mme Gautsch Gilbert concernés par la cession des parcelles devant revenir dans le domaine public selon le procès d'arpentage qui sera établi par le cabinet de géomètres Schaller-Roth-Simler, la commune se propose d'acquérir ces 2 parcelles à l'euro symbolique, les frais d'arpentage et de notaires étant à la charge de la commune.

Le Conseil charge le Maire de faire établir les actes de cession soit par acte administratif ou par acte notarié.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

#### **4. Site cinéraire**

Le columbarium a été mis en place récemment au niveau du cimetière, il reste encore à procéder à son aménagement. Un règlement intérieur doit être mis en place afin de fixer les règles d'utilisation.

Adoption du règlement :

Lecture est faite du projet de règlement intérieur, annexé ci-joint.

Fixation du tarif de concession :

Le conseil décide de fixer les tarifs suivants :

Concession de 15 ans : 450 euros

Concession de 30 ans : 800 euros

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

#### **5. Décisions modificatives**

Sur proposition du Comptable public, compte tenu des dépassements de crédits autorisés au chapitre 022, dépenses imprévues, les membres du bureau décident les modifications budgétaires suivantes:

##### **Dépenses Section de Fonctionnement :**

- chp 022 : - 37 644,27 €
- chp 11 compte 60621 : + 4 000.00 €
- chp 11 compte 60612 : + 5 000.00 €
- chp 11 compte 6261 : + 644.27 €
- chp 11 compte 60632 : + 1 000.00 €
- chp 11 compte 60631 : + 1 000.00 €
- chp 023 : +26 000.00 €

##### **Dépenses Section d'investissement :**

- chp 21 compte 21318 : + 1 000.00 €
- chp 21 compte 2181 : + 1 000.00 €
- chp 21 compte 21312 : + 5 000.00 €
- chp 21 compte 2281 : + 10 000.00 €

##### **Recette section d'investissement :**

- Chp 021 : + 26 000 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

#### **6. Présentation offre du bâtiment pour la chaufferie de l'Eglise**

La modification du changement du système de chauffage pour l'Eglise est étudiée. Dans le système présenté, il est nécessaire de prévoir un local pour le générateur d'air chaud et des conduits aérolithiques avec percement des fondations de l'église. La société KEMPF présente un devis estimatif de 24 383.80 € HT. Pour compléter le dossier, une estimation électrique a été faite, la société Andres-

Borga propose un devis d'un montant de 1750.04 € HT. Avant de prendre une décision, le Maire propose de réaliser un bilan technique et financier afin de pouvoir comparer.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**7. Adhésion à la procédure de passation d'une convention mise en concurrence par le centre de gestion**

Jusqu'à présent les collectivités avaient la possibilité de participer à la mutuelle des agents de la fonction publique à hauteur de 25% de la part de la mutuelle. Le législateur a demandé que le dispositif soit revu en faisant une consultation. Le centre de Gestion propose à l'ensemble des communes adhérentes de faire une consultation à titre gratuit. A ce jour la mutuelle coûte environ 700 euros à la commune.

Le conseil Municipal

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leur établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisé dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire transmis le 24 mai 2012

VU l'exposé du Maire

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance.

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraite IRCANTEC/CNRA/CL/général et local de sécurité sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation

PREND ACTE que les tarifs et garantie lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

Pour la santé complémentaire : fourchette de participation annuelle par agent de 250 à 300€

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**8. Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet**

Le conseil après en avoir délibéré décide la création d'un poste d'assistante maternelle (ATSEM) titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

## 9. Divers et information

2. Présentation des rapports annuels d'activité 2011 du SDEA
3. Pour information la commune avait donné l'accord pour la réalisation d'une plaque pour l'ADEF, celle-ci a été présentée ce soir.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h30.

<b>HELFTER Jacques</b>	<b>CHRIST Jean-Georges</b>	<b>SPITZ Christiane</b>
<b>ADAM Denis</b>	<b>FRANTZ Yvette</b>	<b>GRAYER Christian</b> ABSENT EXCUSE
<b>HAUG Jean-Jacques</b>	<b>KRETZ Patrick</b>	<b>KRETZ Claude</b>
<b>GAUTSCH Bénédicte</b> ABSENTE EXCUSEE	<b>HERMANN Gilles</b>	